

Compte-rendu de la réunion du samedi 8 novembre 2008 à Laferté-sur-Aube

Environ 90 personnes ont participé à la réunion d'information sur la procédure de révision de l'aire géographique de l'AOC Champagne et Coteaux Champenois. Cette réunion s'est tenue à la salle des fêtes de Laferté-sur-Aube le samedi 8 novembre 2008 de 17h00 à 18h30, suivie d'un apéritif.

Les collectivités étaient représentées par l'ensemble des Maires de la Haute vallée de l'Aube champenoise, mais aussi la présence de M. Bruno Sido, Sénateur et Président du Conseil Général, et de M. Charles Guené, Sénateur, Vice-Président du Conseil Général.

Introduction de M. Robert Roth, président de l'association :

Après avoir salué les élus, tout particulièrement MM. Sido et Guéné, et remercié Mme le Maire de Laferté qui nous accueillait gracieusement dans ses locaux, M. Robert Roth a dressé un rapide bilan moral de l'association, créée en juin 2008 et comptant déjà près de 80 membres, dont 5 bienfaiteurs et 3 membres d'honneur.

Intervention de Mlle Christelle Boiget, Chambre de l'Agriculture de la Haute-Marne :

Présentation de la procédure de révision de la délimitation de l'aire géographique :

Mlle Boiget a rappelé l'origine de la procédure en cours, formellement souhaitée par le Syndicat Général des Vignerons de Champagne (SGV) en 2003, pour faire face à l'augmentation des ventes de vins de Champagne.

Cette procédure est entièrement sous la responsabilité de l'Institut National des Appellations d'Origine (INAO). En un premier temps, l'INAO a défini les modalités selon lesquelles la révision serait possible (2004-2005), puis a nommé un Comité d'experts (2006) dont le rôle est de proposer un projet de nouvelle délimitation.

Le projet du Comité d'experts a été présenté au SGV et à l'INAO durant l'été 2007, et validé par le Comité National de l'INAO le 13 mars 2008.

Ce projet de révision a été soumis à enquête publique du 21 mars au 21 juin 2008, permettant notamment d'exprimer son avis sur les communes retenues dans le projet. En parallèle, une procédure nationale d'opposition, ouverte du 12 avril au 12 juin 2008, permettait aux communes, non citées dans le projet, de revendiquer leur intégration dans l'aire géographique. Les communes de la Haute vallée de l'Aube champenoise ont déposé un dossier de réclamation à cette occasion.

Depuis juillet 2008, le Comité d'experts étudie les réclamations.

À partir des propositions, éventuellement ajustées, du Comité d'experts, l'INAO validera la nouvelle délimitation fin 2008 ou début 2009.

Mlle Boiget a ensuite expliqué les différentes zones de l'aire géographique, notamment l'aire de production, seule aire dans laquelle la vigne peut produire le vin de Champagne, et l'aire d'élaboration dans laquelle les différentes phases d'élaboration (vinification, mise en bouteille, ...) peuvent être réalisées.

Mlle Boiget a indiqué le nombre de communes (et d'hectares) que comptaient ces deux zones avant la révision de délimitation, ainsi que les communes haut-marnaises concernées par la révision de l'AOC. On déplore le faible nombre de communes de Haute-Marne concernées.

Enfin, Mlle Boiget a décrit les différents critères retenus par les experts pour valider l'intégration d'une commune dans l'aire d'élaboration et dans l'aire de production.

Intervention de Mme Blandine Vue, historienne :

Présentation de l'historique de l'activité viticole en Haute-Marne :

En ce qui concerne le critère « **d'appartenance à la Champagne historique** », Mme Blandine Vue a rappelé que de nombreux documents et cartes de différentes époques témoignent de cette appartenance.

Quant à la « **vocation vinicole** » de la vallée, elle est largement avérée, notamment par des documents d'archives municipales, que ce soit par les registres cadastraux, les statistiques annuelles et quinquennales, les recensements de la population, ou encore les registres de délibérations des conseils municipaux.

Enfin, **on trouve des preuves formelles de productions et de commerce de Champagne** pour les communes de Laferté-sur-Aube et de Dinteville, ce qui confirme une production de raisins pour le champagne dans tous les villages de la vallée.

Mme Vue a ensuite exposé **le résultat de son étude** réalisée sur la Haute-Marne, et concernant les surfaces exploitées en vignes, les productions et exportations déclarées de vins.

L'étude montre que les villages de la Haute-vallée de l'Aube champenoise ont bien produit du vin, de manière très significative à Laferté-sur-Aube en particulier.

On remarque de plus que l'épidémie de phylloxera a conduit nombre de vignerons et viticulteurs à cesser leur activité, pour rejoindre les usines qui s'installaient et se développaient à l'époque.

Or la Haute-Vallée de l'Aube a continué à produire du vin après l'épidémie, **ce qui tend à confirmer que le vin produit était du Champagne**, vin à plus forte valeur ajoutée.

Mme Vue invite les participants à continuer les recherches de documents dans leurs greniers et vieilles armoires, mais aussi dans les archives municipales.

L'exclusion de l'aire géographique de 1913 et 1927 semble, pour Mme Vue, injuste et injustifiée.

Intervention de M. Claude Kossura, pédologue :

Présentation de la géomorphologie et de la pédologie de la Haute vallée de l'Aube champenoise :

M. Claude Kossura a commencé sa présentation, passionnante et passionnée, par un rappel des formations géologiques, en particulier du Bassin Parisien. Il a ainsi parfaitement expliqué la formation de la Côte des Bars et des caractéristiques géologiques de ses coteaux.

Les formations géologiques qui ont façonné le paysage de notre vallée appartiennent au système du Jurassique Supérieur, avec l'étage de l'Oxfordien supérieur. **Ces terrains sont parfaitement identiques à ceux de Cunfin ou de Mussy-sur-Seine, qui sont dans l'actuelle zone de production.**

Les études géomorphologiques des coteaux de la Haute vallée de l'Aube champenoise, réalisées par M. Claude Kossura, pédologue spécialiste des sols viticoles champenois, prouvent que nos coteaux présentent toutes les qualités pour la production de raisin pour le Champagne.

Du point de vue topographique, **les reliefs ouverts, à pente développée**, offrent un très bon ensoleillement et les altitudes comprises **entre 210 et 320 mètres** permettent un dénivelé intéressant.

En ce qui concerne l'exposition de ces secteurs, **l'orientation cardinale de Sud-Ouest à Sud-Est** est très favorable à la production de raisin destiné au Champagne.

Le sol de nos coteaux est en effet composé de roches de calcaires marneux, identiques aux terrains exploités en production de Champagne sur les communes de Mussy-sur-Seine et de Cunfin.

Tous ces sols calcaires, naturellement drainés sont parfaitement adaptés à la culture des cépages destinés au Champagne.

La surface totale de ces coteaux représente une zone suffisamment importante pour éventuellement y délimiter progressivement des parcelles classées en AOC Champagne.

Intervention de M. François Aubert, botaniste :

Présentation de l'étude botanique réalisée en Haute-Marne sur les communes candidates à l'AOC :

M. François Aubert a présenté les résultats de son étude botanique, réalisée sur les communes de la Haute-Marne candidates à l'intégration dans l'AOC.

Cette étude a mis en évidence la présence de plantes thermophiles et calcicoles spécifiques, qui **confirme nettement l'adéquation des terrains à la culture de la vigne pour la production de Champagne.**

Dans les différents relevés floristiques réalisés sur les coteaux de nos communes de la Haute vallée de l'Aube champenoise, de nombreuses espèces thermophiles et neutro-calcicoles sont présentes.

Cette étude confirme les atouts des coteaux de nos communes pour la plantation de vignes.

Intervention de M. Emmanuel Roussel, secrétaire-adjoint de l'association :

Présentation des actions menées par l'association :

M. Roussel rappelle les raisons qui ont conduit les communes de la Haute vallée de l'Aube champenoise à se constituer en association.

Il s'agit tout simplement de mettre en évidence **la cohérence de la logique de vallée, qui correspond à une réalité géographique et à un bassin de vie et d'emploi.** Une simple vue de la Haute Vallée de l'Aube champenoise, parfaitement orientée Sud-Nord, montre la nécessité d'associer ces communes au même destin. La départementale 396, élargie et refaite à neuf depuis 2000, relie, comme une artère centrale, tous nos villages et donne un accès direct (et quasi rectiligne) à la sortie n°23 de l'autoroute A5.

Enfin, la Haute vallée de l'Aube champenoise présente de nombreuses qualités environnementales et touristiques conformes à l'image que porte le Champagne à travers le monde, comme sa rivière, ses coteaux, ses forêts mais aussi ses châteaux, dont le château de Dinteville qui dispose de douves en eau.

M. Roussel rappelle que toutes les démarches menées par l'association visent à ce que tous les villages de la Haute vallée de l'Aube champenoise soient intégrés dans l'aire d'élaboration, mais aussi dans la zone de production. Il en précise quelques unes :

Une capacité à mobiliser les habitants des communes, mais aussi les décideurs et élus :

Le succès de la présente réunion est un exemple de l'intérêt et de la force de l'association. M. Roussel se félicite de la présence de plus de 90 participants, qui fait salle comble. Il remercie et salue la Chambre d'Agriculture, les Maires de la vallée présents, et bien sûr M. Bruno Sido, Sénateur et Président du Conseil Général, et M. Charles Guéné, Sénateur, dont la présence montre l'intérêt porté à l'association et à ses actions.

Un timbre poste pour la Haute vallée de l'Aube champenoise :

M. Roussel a ensuite présenté un timbre poste (tarif normal d'une lettre de 20g) édité par la poste avec le logo de l'association et qui peut servir à affranchir nos courriers ordinaires.

D'une valeur d'affranchissement de 0,55 €, le timbre coûte 1 €. Il est proposé à la vente en fin de réunion, ou ensuite auprès de l'association.

Un prêt à poster pour la Haute vallée de l'Aube champenoise :

Dans le même esprit, des enveloppes « prêt à poster » vont être éditées à l'image de l'association, vantant les attraits de notre vallée, parmi lesquels figurent « sa rivière, ses coteaux, ses châteaux, ses forêts ». Ces « prêt à poster » seront mis en vente aux bureaux de poste de Laferté sur Aube, Châteauvillain et Chaumont.

Une adresse électronique et un site Internet :

L'association dispose d'une adresse électronique : hvac.asso@gmail.com

Un site Internet est en cours de préparation. Il aura pour principal objet de présenter la démarche suivie par l'association, de mettre en valeur certains éléments des dossiers soutenus par nos villages et de montrer l'adéquation de nos candidatures avec les critères retenus par le Comité d'experts de l'INAO.

Questions, échanges, débat :

À l'issue de la réunion, des questions ont montré à la fois l'intérêt des participants pour la cause défendue par l'association, mais aussi des interrogations sur l'avenir et les suites possibles.

Les échanges qui ont eu lieu lors du débat ont permis de préciser certains points et de répondre à la plupart des interrogations.

MM. Sido et Guené, qui ont participé aux échanges, ont par ailleurs confirmé tous deux l'intérêt qu'ils portaient à l'association et indiqué qu'ils avaient été impressionnés par la qualité de cette réunion, sur le fond comme sur la forme, ainsi que par la forte mobilisation des participants.

Les échanges se sont poursuivis jusqu'à 19h45, dans une ambiance très conviviale, autour de l'apéritif offert par l'association.